



Trackdéchets

Simplifier et sécuriser la traçabilité des déchets



SOMMAIRE

- Liminaire par Philippe Bodenez (Chef de service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses)
- Présentation des attentes et évolutions livrées
- Communication et ressources
- Démonstration création BSFF et gestion par contenant (Benoît)
- Questions / réponses



Liminaire par Philippe Bodenez

Chef de service des risques sanitaires liés à l'environnement,
des déchets et des pollutions diffuses



Présentation des attentes et évolutions livrées

Calendrier des évolutions sur les 3 derniers mois

11/10/2022

- permettre de sélectionner des codes déchets autres que 14 06 01* et de renseigner des mentions ADR différentes (préenseigné UN 1078, Gaz frigorigère NSA (Gaz réfrigérant, NSA), 2.2 (C/E)) ([lien](#)) 130310* - 140602* - 140603* - 160504*
- redesign du parcours de création d'un BSFF, pour le rendre plus intuitif, notamment le choix du type de bordereau ([lien](#))

21/11/2022 Derniers "breaking change" livrés

- formulaire de création : ajout du champ CAP (certificat d'acceptation préalable) ([lien](#))
- formulaire de création : le champ "Volume" dans l'onglet "Détail du déchet" est désormais obligatoire
- destinataire : gestion de la réception et de l'acceptation/refus par contenant ([lien](#))
- destinataire : possibilité de réceptionner en 2 temps : réception, puis traitement ([lien](#))
- destinataire : possibilité d'indiquer une rupture de traçabilité ([lien](#))
- transporteur : possibilité de déclarer être exempté de récépissé de transport pour un opérateur qui transporte les déchets (>100kg)

13/12/2022

- BSFF : accès en lecture aux détenteurs d'équipements listés dans les fiches d'interventions ([lien](#))
- BSFF : possibilité de renseigner que le producteur/détenteur initial est un particulier ([lien](#))
- BSFF : impossibilité de viser un transporteur ou un destinataire non-inscrit sur Trackdéchets ([lien](#))

Les parcours possibles du bordereau, en phase avec le métier

Type de bordereau

Émetteur du déchet

Détail du déchet

Transporteur du déchet

Destination du déchet

Type de BSFF


L'émetteur du BSFF est :

- Un opérateur qui collecte des déchets dangereux de fluides frigorigènes (ou autres déchets dangereux de fluides) lors d'opérations sur les équipements en contenant de ses clients
- Un détenteur de contenant(s) de déchets de fluides à tracer (sans fiche d'intervention) ?
- Une installation dans le cadre d'un regroupement
- Une installation dans le cadre d'un reconditionnement
- Une installation dans le cadre d'une réexpédition

2 parcours possibles pour le BSFF initial (FI ou pas) qui est créé soit par l'opérateur / soit par le détenteur






3 parcours possibles pour le BSFF suite, en fonction des autorisations de l'installation ICPE qui l'initie

La traçabilité pour le détenteur identifié sur la FI

 [Traité] FF-20221207-V64JPPA96

Poids total 12 kg

Déchet 16 05
04*
déo

 Détenteur(s)	 Opérateur	 Transporteur	 Destinataire	 Conteneurs
--	---	--	--	--

Nom (particulier)	Manu PO	Raison sociale	JUDITH LENGLET
Numéro fiche d'intervention	1	N°SIRET	81938543600020
Quantité fluides en kg	3	Numéro fiche d'intervention	2
Code postal lieu de collecte	75019	Quantité fluides en kg	5
		Code postal lieu de collecte	75019

Si le détenteur indiqué sur la FI est un **particulier**, il n'est pas tenu à la traçabilité. Il n'est pas concerné par TD.

Dès lors que le détenteur de l'équipement est identifié avec son SIRET sur le récapitulatif de la FI, **il a accès à la traçabilité dans son onglet suivi**, jusqu'au traitement final. Et ce, même lorsqu'il y a plusieurs étapes (ex. regroupement).

FAQ :

Une gestion de la traçabilité fine par contenant

Contrairement aux autres bordereaux, **le BSFF permet de tracer spécifiquement chaque contenant au sein d'un même bordereau** et de prendre des actions spécifiques sur chaque contenant.

L'installation qui reçoit les contenants va pouvoir :

- les accepter/ refuser individuellement
- leur appliquer individuellement une opération (ex. 2 contenants en régénération et 4 en destruction)

[Traité] FF-20221122-P438T6DXH

Poids total 6 kg
Déchet 14 06
01* FF







Ce QR code contient le numéro du bordereau

Émetteur Transporteur Destinataire **Contenants**

Nom	Numéro	Quantité (kg)	Volume (litres)	Acceptation	Opération	Destination ultérieure
Bouteille	1	1	1	Accepté le 22/11/2022 par DD 1 kg - 14 06 01* (FF)	Traité le 22/11/2022 par Danaé R2 (XX)	
Bouteille	2	2	2	Refusé le 22/11/2022 par DD erreur		
Bouteille	3	3	3	Accepté le 22/11/2022 par DD 4 kg - 14 06 01* (FF)	Traité le 22/11/2022 par DD R2 (test)	

PDF

Suites du relevé de décision du 2 juin 2022

- Rendre obligatoire le numéro de contenant 
- Recherche par numéro de contenant 
- Permettre d'indiquer une opération par contenant 
- Ne pas faire signer le transporteur => pas retenu
- Permettre la rupture de traçabilité 
- Enlever le code 140601* du BSDD 
- Permettre de modifier la nature du fluide en cas d'erreur 
- Disposer des mêmes fonction BSDD que BSFF => pas prévu de gestion par contenant - utiliser le BSFF

La plateforme est PRÊTE...

Les évolutions majeures (et breaking changes) demandées par la profession ont été implémentées et sont désormais fonctionnelles :

- 5 workflows cohérents avec le métier et la réglementation
- La gestion de la traçabilité par contenant au niveau de la réception et du traitement
- Le suivi du BSFF jusqu'au traitement final pour les détenteurs identifiés sur les FI par les opérateurs

...Mais les anciennes pratiques de traçabilité, peu rigoureuses, perturbent les utilisateurs

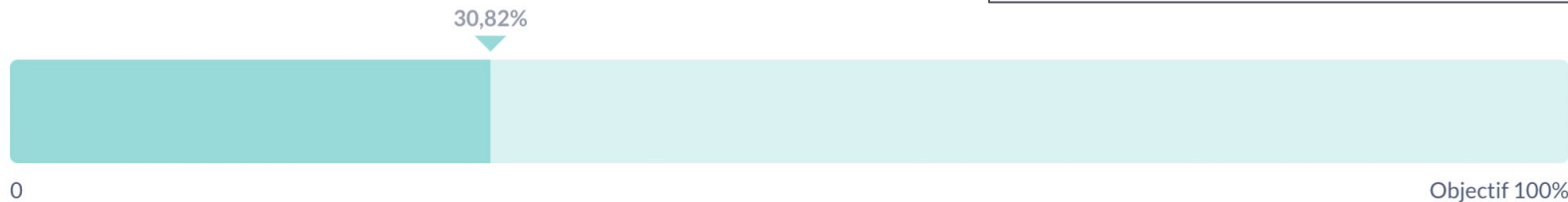
Les principaux blocages remontés :

- **Jusqu'à maintenant tous les acteurs intermédiaires (ex. sites de dépôt partenaires des distributeurs) n'étaient pas identifiés sur le BSFF:** à présent ils vont devoir intégrer la traçabilité, s'inscrire, apprendre à faire des bordereaux. C'est un vrai changement de paradigme pour ces acteurs qui doivent désormais entrer dans la réglementation.
- **Les distributeurs travaillaient avec des transporteurs de type messagerie** qui, avec l'arrivée de Trackdéchets et les exigences réglementaires associées, cessent leur activité de transport de déchets. **La profession va devoir contracter avec des transporteurs agréés.**
- **L'amont de la chaîne (opérateur) est rarement informé en avance** des acteurs qui seront présents sur le BSFF. Ils sont donc souvent bloqués aujourd'hui lors de la préparation du BSFF. Il y a aussi un changement d'habitude de transmission de l'info à mettre en place ici.

à lire: [statut et règles applicables aux HFC extraits des équipements](#)

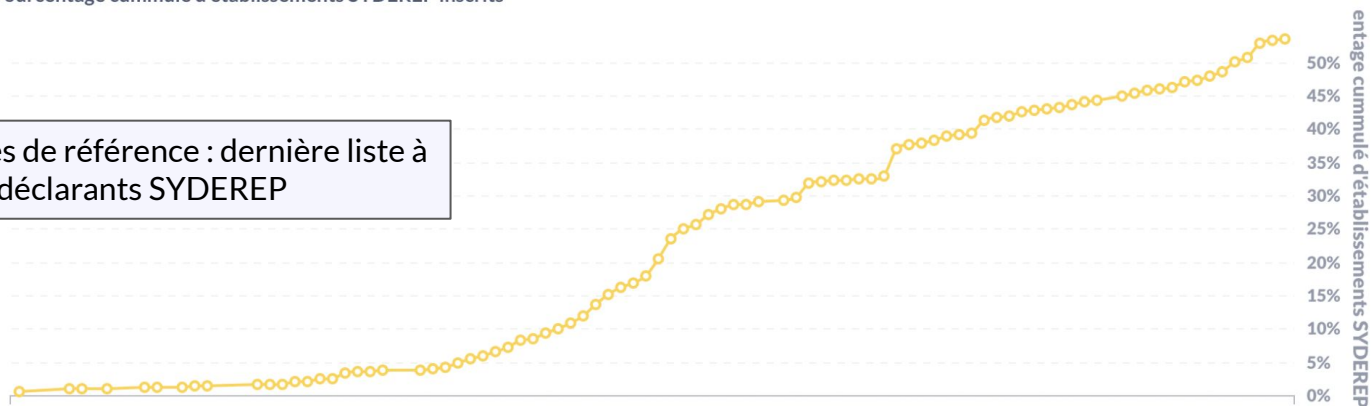
Et pourtant... L'inscription et l'usage sont loin d'être au RDV !

Progression de l'acquisition des opérateurs Fluides Frigorifiques



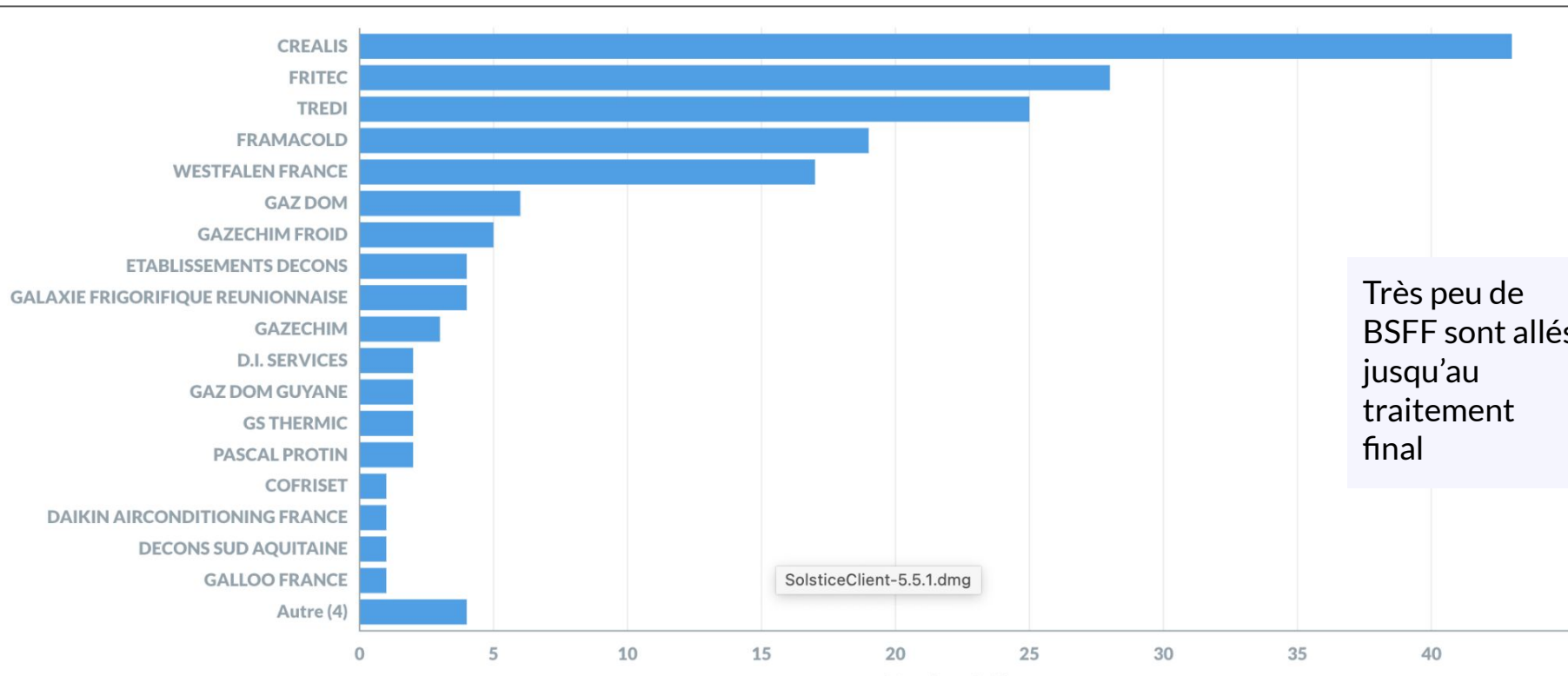
Base de données de référence : dernière liste à jour des opérateurs agréés (ADEME)

Pourcentage cumulé d'établissements SYDEREP inscrits

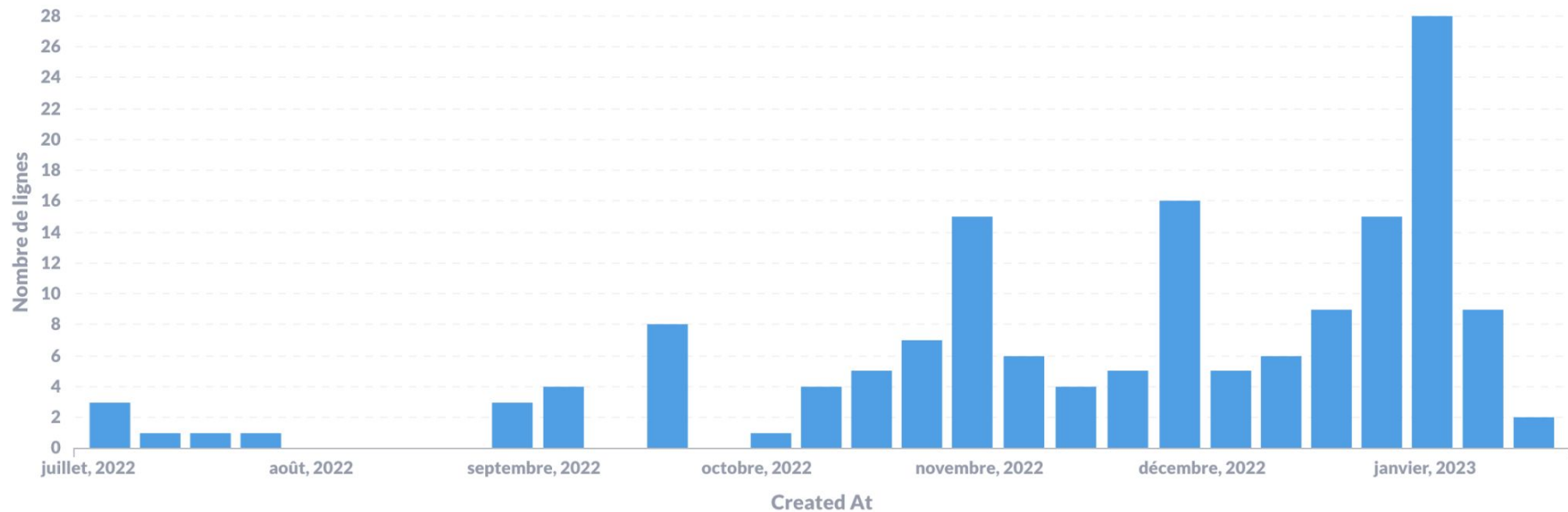


Base de données de référence : dernière liste à jour des autres déclarants SYDEREP

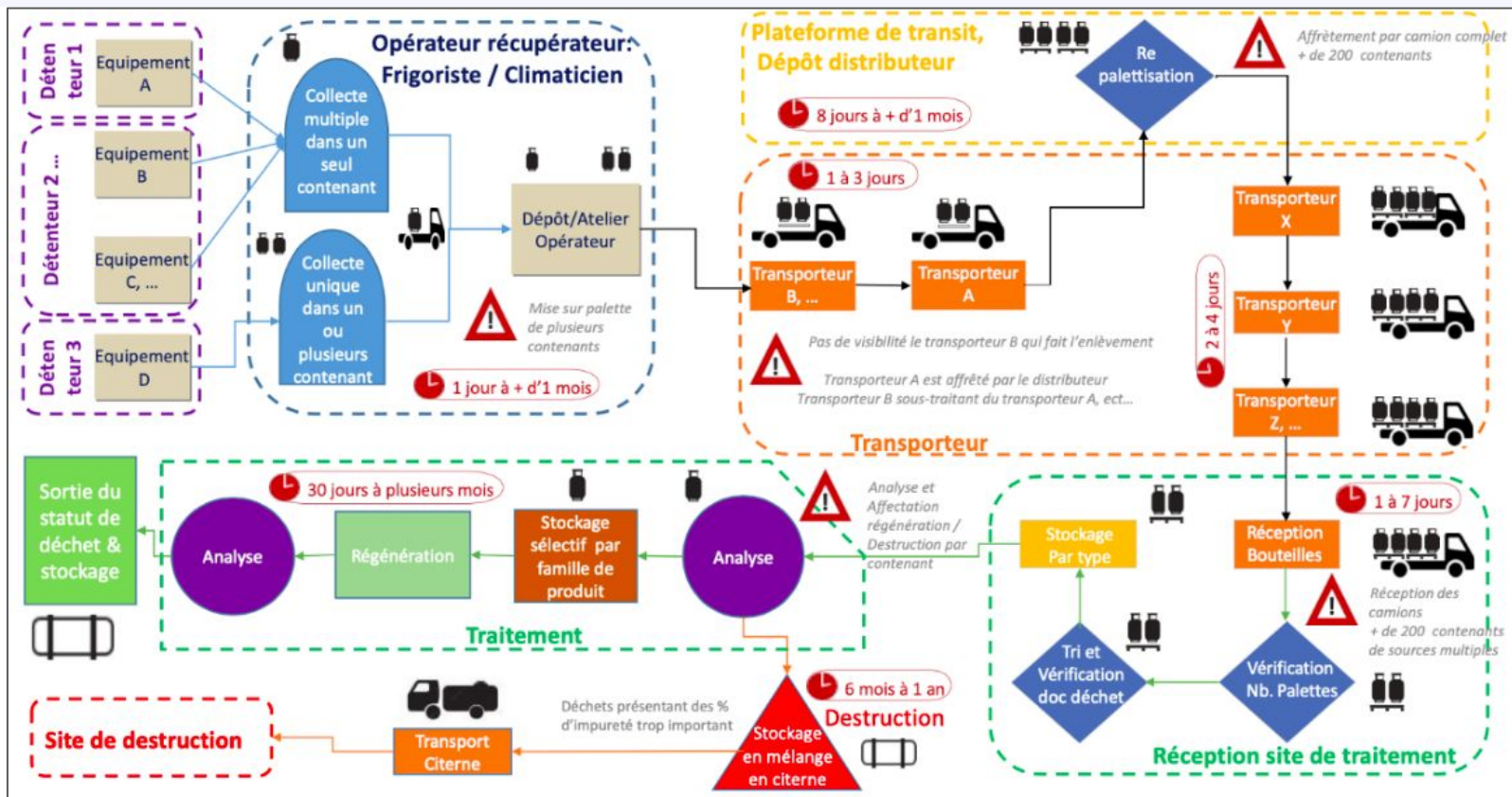
Et pourtant... L'inscription et l'usage sont loin d'être au RDV !



Nombre de reception / semaine



La traçabilité pour tous les acteurs inscrits permet de répondre à une chaîne complexe d'usage métier



Source : ADC3R

Détenteur(s)

équipement A



fiche intervention 1

équipement B



fiche intervention 2

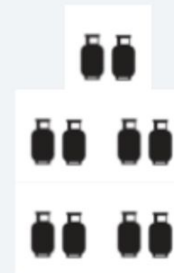
contenant 44

Opérateur



Distributeur

contenant 44



groupement

- Intervention opérateur
- Collecte de déchet de fluide
- Fiche intervention à établir entre détenteur et opérateur

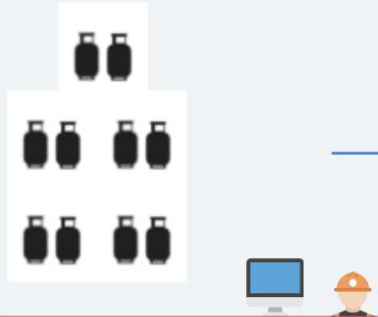


- Contenant bouteille n°44 complète
- Création d'un bordereau entre opérateur et distributeur
- Association des FI1 et FI2
- Transport du déchet (éventuel)
- Signatures

- Reception contenant 44 et du bordereau
- Acceptation, indication de l'opération réalisée (groupement, transit)
- Entreposage du contenant
- Le bordereau est en attente d'un bordereau suite

Le détenteur de l'équipement est en copie de la traçabilité du déchet de fluide

Distributeur



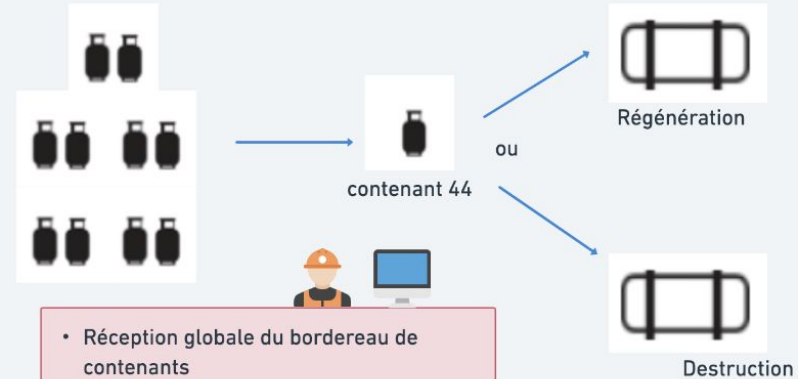
- Préparation d'un bordereau de groupement de contenants (ou de transit ou de reconditionnement)
- Signature du bordereau

Transporteur



- prise en charge du bordereau de groupement de contenants
- Signature
- transport

Installation Traitement



- Réception globale du bordereau de contenants
- gestion par contenant (acceptation, analyse, pesée)
- définition de l'opération réalisée par contenant (transfert en contenant avant destruction ou régénération)



Démonstration de la traçabilité Fluides frigo (BSFF) sur Trackdéchets



Communication et ressources

Actions de déploiement et communication

Interventions

- Fédérations/ Syndicats: AFF, AFCE, ADC3R, Qualiclimafroid, CAPEB, (à venir)
- Organismes délivrant des attestations de capacité (Cemafroid, Qualiclimafroid, Bureau Veritas)
- 11 CMA et CCI contactées dans Sud de la France (principaux dép. en nb d'opérateurs concernés)
- visite entreprise / intervention Gazdom, Créalis

Recherche utilisateur

- 10 entretiens utilisateurs menés avec des distributeurs et opérateurs de différentes tailles
- [Tableau de persona](#) documente chaque profil de l'écosystème
- 1 chaîne de beta-testeurs avec retours réguliers (Gazechim, Organ'Ice)

Actions de déploiement et communication

Communications

- Mailing aux déclarants SYDEREP autre que opérateurs (x 2)
- Newsletter mensuelle (x3)
- Relais dans la presse spécialisée (RPF)
- Courrier officiel aux déclarants SYDEREP non-inscrits
- Communication régulière sur LinkedIn

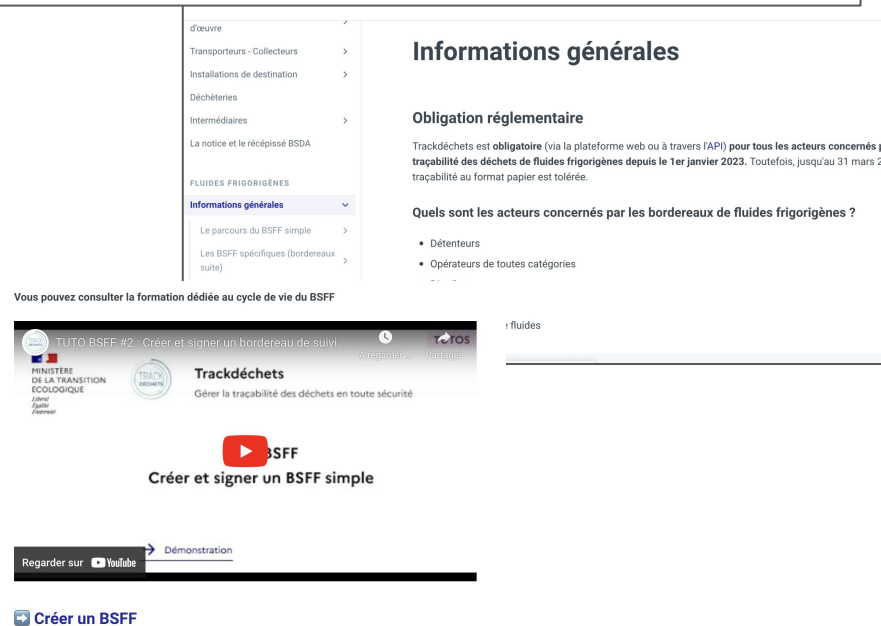
Accompagnement

- Partenariats avec les principaux ERP du marché : C'Fluide , Organ'Ice, FI 360
- Documentation de la FAQ par persona + tutoriels vidéos
- 4 sessions de formation thématique dédiées au BSFF (d'autres sont prévues)

La page ressources: des informations pour tous



- Accès à des tutoriels et vidéos des formations du mardi
- Accès à la FAQ
- Mise à disposition de supports de communication
- Inscription newsletter





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Questions / Réponses



Merci de votre attention